

13 avril 2011

Communiqué de Presse



Fédération Nationale de l'Immobilier

Aménagement de l'ISF : des mesures équilibrées qui ne bouleversent pas le marché de l'immobilier

La FNAIM, qui s'était expressément déclarée défavorable à la proposition de taxation des plus-values immobilières réalisées à l'occasion de la vente de la résidence principale et qui avait émis des réserves sur la proposition de taxation des plus-values latentes, considère **le projet de réforme de la fiscalité du patrimoine** présenté par le ministre du Budget, M. François Baroin, comme **la meilleure option possible**.

Si la FNAIM estime que le relèvement du seuil d'entrée dans l'ISF est une bonne mesure, elle le juge encore insuffisant au regard des prix de l'immobilier dans les zones tendues et **regrette que le Gouvernement n'ait pas profité de cette occasion pour sortir, purement et simplement, la résidence principale de l'assiette de l'ISF**.

Elle **approuve**, par ailleurs, **la décision du Gouvernement de ne pas modifier le régime actuel de taxation des plus-values immobilières** qui devrait permettre de maintenir une bonne activité du marché de l'immobilier.

Les nombreuses déclarations de parlementaires, de toutes les sensibilités politiques, conduisent cependant la FNAIM à demeurer **vigilante quant aux modifications qui viendraient dénaturer les équilibres issus de ce projet de réforme** lors de la discussion au Parlement.

CONTACT PRESSE

Service Presse FNAIM

01 44 20 77 31 / 49

presse@fnaim.fr